

Le Christ offert au pape par des Américains.—Il y a quelques semaines, les journaux de New-York parlaient d'un christ exposé chez un des principaux joailliers de cette métropole et disaient que cet objet d'art, garni de pierres précieuses, serait offert au pape à l'occasion de ses noces de diamant sacerdotales.

Voici, d'après *l'Unità Cattolica*, de Florence, la description de ce précieux don :

“ Le crucifix, d'une longueur de six pouces, est entièrement en or. Les bras de la croix sont garni de diamants ; la pièce montante a une ouverture servant de reliquaire, dans lequel le Saint-Père mettra une relique de la Sainte-Croix. On compte en tout quarante diamants de deux carats et demi chacun, et cinquante diamants d'un demi-carat ; le diamant central est d'une vraie splendeur et pèse trente carats.

“ Sur le dos du crucifix il y a des inscriptions bibliques. D'un côté on lit : *Jesus hominum Salvator*, et de l'autre côté : *Jésus gardien de mon âme*, en anglais ”.

L'Unità Cattolica dit que la valeur du crucifix est de 45,000 dollars, prix fort minime quand on pense au seul diamant de trente carats.

La feuille florentine ajoute que le cadeau sera remis par un personnage américain, qui l'offrira au nom des sociétés qui ont fourni les fonds.—(*La Semaine Religieuse* de Montréal).

Les citoyens de Chicoutimi parlent d'ériger un monument à feu Mgr Racine, l'apôtre du Saguenay. Très bien. Le curé Labelle et Mgr Racine ont plus fait pour la patrie canadienne-française que dix gouvernements ordinaires.

Un juge peut manquer gravement à ses devoirs, un avocat trahir l'honneur professionnel et un député voler la caisse publique : il ne vient à l'idée de personne d'accuser la Magistrature tout entière de malhonnêteté, le Barreau de trahison et la Chambre de concussion.—Pourquoi alors être plus sévère à l'égard du Tiers-Ordre de saint François parce qu'un des membres d'une Fraternité aurait trompé la confiance de son maître. *Le bon sens est un tribunal impitoyable.*

Tous les Québécois soucieux de l'honneur de leur bonne vieille cité constatent avec peine que le théâtre est ouvert le dimanche à Québec. Cette regrettable institution du théâtre en plein jour du Seigneur détourne la jeunesse de ses devoirs religieux.

L'Union-Franco-Canadienne, société catholique de Bienfaisance et d'Assurance dont le siège provincial est au No 73, rue Saint-Jacques, Montréal, est maintenant approuvée et recommandée par tous les archevêques et évêques du Canada français.

Des conférences ont eu lieu entre S. G. Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, l'honorable M. Laurier et un représentant du gouvernement du Manitoba. Il est à peu près certain que les bases d'un *modus vivendi* temporaire ont été jetées : les catholiques du Manitoba auraient obtenu une justice partielle qui donne satisfaction à leur évêque. Tant mieux ! La voix du Pape a été entendue, c'est consolant pour l'avenir de notre nationalité.

BIBLIOGRAPHIE

—OFFICIAL HANDBOOK of the Dominion of Canada. Publié par ordre du Ministre de l'Intérieur, Ottawa. Document très intéressant. Nous espérons que ce travail sera traduit en français.

— LA REVUE CANADIENNE vient d'entrer dans sa 34ième année. C'est sans contredit la plus belle publication canadienne-française. En voici le sommaire de la livraison de février :

Science et Art, gravure, d'après D. Huntington ; L'artiste et le tableau, par Alphonse Leclaire ; Les trois amis, gravure, d'après H. Salentin ; Lettre Encyclique de Notre Très Saint Père Léon XIII ; Les Bibliophiles de New-York, par Raoul Renault ; Jacques Callot, par-